

MANIFESTE DE VIENNE SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EUROPÉENNE «LES COÛTS DU MONOLINGUISME»

A l'occasion de l' «Année européenne des langues», l'Académie autrichienne des sciences a organisé du 7 au 9 juin à Vienne le colloque «Les coûts du plurilinguisme - Mondialisation et diversité linguistique». L'accent a été mis plus particulièrement dans ce cadre sur le plurilinguisme dans les sciences. Des scientifiques venant de 12 pays y ont élaboré les principes et recommandations suivants pour le développement d'une politique linguistique européenne qui doit être poursuivie aussi bien au niveau national que régional:

PRINCIPES

- a) Le projet d'une unification européenne ne réussira qu'à condition de sauvegarder et de promouvoir le plurilinguisme européen. D'une part les droits démocratiques ne doivent pas être liés à la maîtrise de langues étrangères, d'autre part la compréhension réciproque est une *condition sine qua non* de la vie en commun.
- b) Il n'y a pas de contradiction entre l'utilisation d'une «*lingua franca*» (en général l'anglais) dans certains domaines de travail et un plurilinguisme vivant dans d'autres domaines. Les coûts résultant du plurilinguisme sont souvent surestimés.
- c) Condition indispensable pour l'émergence d'une identité européenne: les Européens doivent pouvoir retrouver leur langue maternelle à côté d'une *lingua franca* (p. ex. l'anglais), indispensable dans certains cas. L'introduction d'une seule langue de référence en Europe avantagerait en revanche, aux niveaux politique et économique, les locuteurs natifs de cette langue unique et provoquerait des conflits aux conséquences incalculables.
De nombreux acquis culturels en Europe sont étroitement liés aux structures particulières des différentes langues et à des traditions culturelles spécifiques. Renoncer à ces langues et à ce qu'elles ont permis d'accomplir réduirait et appauvrirait considérablement la diversité culturelle de l'Europe.
Renoncer au plurilinguisme aurait pour conséquence qu'on n'investirait plus suffisamment dans l'enseignement des langues. Des connaissances importantes et des savoirs précieux p. ex. notamment dans le domaine de la traduction disparaîtraient ou deviendraient inaccessibles.
- d) La sauvegarde du plurilinguisme relève d'une part des missions de l'école, de l'université et de l'éducation permanente, mais elle incombe également aux gouvernements. Ces instances doivent coopérer et créer les instruments pour revaloriser le plurilinguisme et le rendre possible. Dans cette perspective, il est particulièrement important de conserver la diversité linguistique et de la faire fructifier, en intégrant davantage les langues des minorités et des immigrants dans l'enseignements général.

RECOMMANDATIONS

1. L'Europe a besoin de manière urgente d'un débat public transparent sur la politique linguistique qui doit permettre de définir des lignes directrices pour des politiques linguistiques, au niveau national comme sur le plan européen.
En vue d'accompagner l'élargissement de l'UE par une politique linguistique adéquate et afin de développer un concept linguistique global pour l'Europe, il faut par conséquent mettre en place des forums publics, regroupant le plus grand nombre possible de forces sociales (le monde politique et économique, les médias, les ONG).
2. La base d'un tel concept linguistique global est constituée par :
 - a) le droit de tous et de toutes d'acquérir et d'utiliser leurs propres langues, nationales ou de minorité;
 - b) le droit de tous et de toutes d'apprendre au moins deux autres langues étrangères pendant leur scolarité obligatoire;

- c) de devoir de tous les gouvernements de prendre des mesures spécifiques pour encourager et promouvoir l'apprentissage d'autres langues étrangères y compris au-delà de la période de scolarisation légale;
 - d) le devoir de tous les gouvernements d'aider des entreprises, institutions, sites Internet etc. plurilingues moyennant des allègements fiscaux, des systèmes de bonification, p. ex. lors de la passation de marchés, ou par des mesures semblables;
 - e) le devoir de tous les gouvernements d'organiser de façon exemplaire la création de fonds de terminologie publics, ainsi que leur accessibilité et leur utilisation, tout en encourageant les activités de normalisation par diverses mesures (systèmes d'incitation, dispositions légales).
3. Tous les gouvernements devraient consacrer un pourcentage fixe de leur PIB à la promotion du plurilinguisme dans l'enseignement, la recherche, les médias, la politique, l'administration et l'économie.
4. L'Union européenne est également appelée à mettre en œuvre le plurilinguisme de façon plus crédible dans sa propre pratique
- par l'augmentation du nombre des langues de travail officielles, p. ex. selon le principe des régions européennes;
 - par l'utilisation d'Internet en vue d'une plus grande diversité linguistique;
 - par la mise en œuvre de recommandations prévoyant une aide aux médias, périodiques, services de résumés plurilingues;
 - par l'intégration de fonds de terminologie aussi bien nationaux que sectoriels y compris ceux du secteur privé;
 - par l'exploitation et la normalisation systématique de ces ressources terminologiques à tous les échelons du processus législatif et par l'explication transparente des termes et notions utilisés dans tous les documents juridiques;
 - par l'octroi de subventions pour des traductions lors de soumissions de projets, de projets de recherche, de publications d'ouvrages et d'articles scientifiques ;
 - par un réexamen de la pratique de l'interprétation simultanée prévalant jusqu'ici;
 - par une plus grande fiabilité des traductions de documents ;
 - par des échanges d'enseignants de langues et ce dès l'enseignement élémentaire;
 - par un financement renforcé de la recherche dans le domaine du plurilinguisme (définition des priorités pour la recherche).
5. Une réforme du système traditionnel de l'enseignement des langues vivantes permettrait de proposer davantage de langues en moins de temps dans le système scolaire. Une réforme de l'enseignement des langues vivantes doit par conséquent faire partie intégrante d'une politique des langues en Europe. On en citera ici quelques points essentiels:
- début précoce de l'enseignement des langues vivantes, en tenant compte particulièrement des langues de voisinage et de contact;
 - une plus grande souplesse dans la succession des langues à apprendre;
 - l'utilisation des langues étrangères comme langues de travail; en même temps une réduction de la période d'apprentissage pour l'enseignement traditionnel des langues vivantes;
 - recours aux cours intensifs, même en milieu scolaire, en remplacement des formes d'apprentissage extensives réparties sur de longues années;
 - l'exploitation de ressources multimédia électroniques (surtout pour les langues spécialisées);
 - la promotion d'un plurilinguisme réceptif;

- le développement d'un plurilinguisme dans le programme scolaire en exploitant les effets de synergie pour la deuxième et la troisième langue vivante;
 - une réforme de la formation des enseignants et des enseignantes de langues vivantes en remplacement du modèle philologique, il faut mettre en œuvre une formation de spécialistes en plurilinguisme et de coordinateurs de langues et de matières;
 - des aides destinées aux enseignants et aux enseignantes favorisant les séjours à l'étranger et les échanges de poste à poste, sans diminution de leurs droits dans leur régime d'assurance sociale et de retraite.
6. Il faut encourager les pays candidats à l'adhésion à placer la sauvegarde de leurs propres langues nationales et de minorité, dans le système scolaire comme dans le domaine scientifique, au centre de leurs politiques linguistiques, à côté de la promotion de l'apprentissage des langues vivantes.
- Pour l'Union européenne, l'élargissement doit entraîner une meilleure prise en compte des langues slaves ainsi que du hongrois, jusqu'ici négligés, dans l'enseignement des langues vivantes, la recherche, la politique linguistique et dans la mise en place de ressources terminologiques. L'Union doit également réexaminer les réglementations internes informelles actuelles portant sur les langues de travail.

PLURILINGUISME DANS LES SCIENCES

7. Dans le domaine scientifique, l'utilisation des langues nationales respectives comme langues scientifiques doit être assurée et développée à côté de l'anglais, langue de communication employée dans nombre de secteurs scientifiques. Au moins dans les sciences humaines, il s'agit là d'une condition indispensable pour la survie des cultures scientifiques respectives et de leurs acquis scientifiques spécifiques.
- Ceci implique
- de promouvoir le bilinguisme ou le plurilinguisme des scientifiques;
 - de développer une culture scientifique plurilingue, p. ex. en aidant les services chargés de produire les résumés des travaux scientifiques et les revues spécialisées plurilingues encourageant financièrement la traduction de publications scientifiques et en promouvant l'enseignement plurilingue;
 - de promouvoir les thèses de doctorat et les habilitations dans les langues scientifiques nationales ;
 - de ne pas orienter l'évaluation des prestations scientifiques selon des normes d'évaluation (p. ex. SCI, SSCI, A&HCI) qui favorisent nettement la *lingua franca*, mais au contraire récompenser les publications plurilingues (en particulier dans les disciplines dites nationales, telles que p. ex. l'histoire et la linguistique).
8. Dans le domaine scientifique, un plurilinguisme judicieux présuppose l'aptitude à agir de façon linguistiquement adéquate dans des situations de communication plurilingues. Dans cette optique, il est nécessaire d'entreprendre des recherches sur le fonctionnement des communautés discursives plurilingues en sciences, y compris sur la question du plurilinguisme réceptif, sur les effets de synergie entre des langues apparentées ainsi que sur les programmes de formation adéquats destinés aux jeunes chercheurs et chercheuses.

Adresses de contact: Rudolf de Cillia: rudolf.de-cillia@univie.ac.at
 Hans-Jürgen Krumm: hans-juergen.krumm@univie.ac.at
 Ruth Wodak: Ruth.Wodak@univie.ac.at